

TD/B/48/7
TD/B/WP/140

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN À MOYEN TERME
ET DU BUDGET-PROGRAMME SUR LA REPRISE DE SA
TRENTE-SEPTIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
les 11 et 12 juin 2001



NATIONS UNIES

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/48/7
TD/B/WP/140
13 juillet 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN À MOYEN TERME
ET DU BUDGET-PROGRAMME SUR LA REPRISE DE SA
TRENTE-SEPTIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
les 11 et 12 juin 2001

TABLE DES MATIÈRES *

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
I. Conclusions concertées de l'examen du Programme de travail: Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003.....	4
II. Examen du programme de travail: Projet de budget-Programme pour l'exercice biennal 2002-2003 (point 3 de l'ordre du jour).....	6
 <u>Annexes</u>	
Participants	11

* Le rapport du Groupe de travail sur la première partie de sa trente-septième session est paru sous la cote TD/B/48/2 – TD/B/WP/138.

I. Conclusions concertées de l'examen du Programme de travail: Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003

Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme,

Ayant examiné le chapitre 11 A (Commerce et développement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 [A/56/6 (sect. 11 A)],

1. *Approuve* l'orientation programmatique du chapitre 11 A, qui tient compte de nombre d'observations formulées par le Groupe de travail à sa session de janvier 2001, pendant la préparation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003;

2. *Rappelle* les assurances données par le secrétariat, qui a garanti que les indicateurs de performance figurant dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005, y compris ceux qui concernent la publication de la documentation dans les délais et l'évaluation des projets de coopération technique, seraient pleinement pris en considération lors de l'examen à mi-parcours qui doit avoir lieu au deuxième trimestre de 2002;

3. *Remercie* le secrétariat des renseignements qu'il a fournis aux membres du Groupe de travail, et en particulier de ses exposés sur l'intégration de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (A/CONF.191/11);

4. *Souligne* que la CNUCED est appelée à jouer un rôle important dans l'application du Programme d'action, conformément à son mandat, et *se félicite* de ce que le secrétariat se soit engagé à œuvrer sans délai à la réalisation de ce programme, en veillant à ce que le Bureau du Coordonnateur spécial tire pleinement parti des travaux de fond sur les PMA qui sont actuellement menés par diverses divisions de la CNUCED, afin de contribuer à une intégration et une participation progressives et fructueuses des PMA à l'économie mondiale et au système commercial international;

5. *Recommande* d'ajouter le texte suivant à la fin du paragraphe 11 A.2, dans la section intitulée «Vue d'ensemble»: «Conformément au paragraphe 113 du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, le Conseil du commerce et du développement intégrera la mise en œuvre de cet instrument dans le programme de travail de la CNUCED, et les activités de ses mécanismes intergouvernementaux»;

6. *Juge* important de fournir une assistance aux PMA dans le domaine du commerce et de l'investissement, en particulier pour les aider à mieux participer aux négociations commerciales, et *demande* que cette question soit dûment prise en considération dans le cadre de l'application du sous-programme 9.3;

7. *Décide* d'examiner à une reprise de sa trente-huitième session, qui devrait être convoquée le plus tôt possible, les conséquences pour la coordination à l'échelle du système, prévue dans le sous-programme 9.5, des décisions que prendra l'Assemblée générale sur la base des recommandations que lui présentera le Secrétaire général de l'ONU à sa cinquante-sixième session concernant l'établissement d'un mécanisme de suivi efficace et bien défini pour

l'application du Programme d'action adopté par la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, conformément au paragraphe 116 dudit programme;

8. *Prend acte* de la déclaration faite par le Secrétaire général adjoint de la CNUCED, qui a réaffirmé la volonté du secrétariat d'assurer le bon fonctionnement du service chargé des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement au sein du Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires, et *souligne de nouveau* l'importance des travaux accomplis par la CNUCED dans ce domaine;

9. *Invite* le Secrétaire général de la CNUCED à étudier plus avant la possibilité de financer de façon stable et prévisible la participation d'experts des pays en développement et des pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED, ainsi qu'à lui présenter des propositions à ce sujet lors de sa prochaine session;

10. *Notant* le pourcentage de postes vacants à la CNUCED, en particulier pour les postes de rang élevé, *recommande* d'accélérer la procédure afin de les pourvoir, en veillant à améliorer la représentation géographique et la représentation des femmes;

11. *Rappelle* qu'il a demandé au secrétariat de mieux coordonner la publication des grands rapports de la CNUCED;

12. *Souligne de nouveau* qu'il attache une grande importance à la coordination horizontale au sein du secrétariat, ainsi qu'à l'amélioration de la collaboration entre les divisions, en particulier pour les questions intersectorielles, *accueille avec satisfaction* les renseignements fournis par le secrétariat sur les mesures prises pour atteindre ces objectifs, et *encourage* celui-ci à poursuivre ses efforts dans ce domaine;

13. *Prend note* des renseignements détaillés communiqués par le secrétariat au sujet de la création d'une division de la gestion.

II. EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL: PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003

(Point 3 de l'ordre du jour)

14. Pour l'examen de ce point de l'ordre du jour à la reprise de sa session, le Groupe de travail disposait du document suivant:

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003: Titre IV - Coopération internationale pour le développement: Chapitre 11A - Commerce et développement [A/56/6 (sect. 11A)].

15. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a déclaré que les conclusions de la session seraient communiquées directement par le Président du Groupe de travail aux organes compétents du Siège. Les descriptifs du projet de budget-programme correspondaient dans une grande mesure au texte que le Groupe de travail avait adopté à la première partie de sa session, en janvier, mais certaines modifications y avaient été apportées, surtout dans le passage consacré à la présentation théorique, pour l'harmoniser avec les textes du reste du Secrétariat. Les ressources prévues pour la CNUCED correspondaient aux priorités du programme fixées à la dixième session de la Conférence, y compris les augmentations prévues aux sous-programmes 2 et 3 et le renforcement du Bureau du Coordinateur spécial pour les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits pays insulaires en développement, ainsi que la création de deux nouveaux postes pour le programme de travail concernant l'Afrique. La proposition visant à instituer une division de la gestion répondait à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/182 du 20 décembre 2000, relative au commerce et au développement. Le Secrétaire général y avait été prié de prendre des mesures, en consultation avec le Secrétaire général de la CNUCED, pour renforcer la fonction de gestion et améliorer les capacités de mise en œuvre des programmes de la CNUCED, afin de permettre à celle-ci de pleinement et effectivement appliquer les décisions prises à la dixième session. Outre les divers outils de gestion mis en place à cette fin ces dernières années, cette proposition visait aussi à rééquilibrer les tâches entre le Vice-Secrétaire général, qui devrait s'attacher davantage à la coordination de fond et à la supervision de la mise en œuvre, et la nouvelle division de la gestion, qui serait chargée de la planification d'ensemble de la coordination et de la direction des activités d'appui au programme.

16. Le Groupe de travail avait décidé de prendre en considération, à la reprise de sa trente-septième session, les résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et leurs conséquences pour le programme de travail de la CNUCED. Le Programme d'action adopté lors de cette Conférence traitait d'abord des engagements complémentaires pris par les PMA avancés et leurs partenaires; ensuite, au paragraphe 113, de la nécessité de rationaliser les travaux des organisations internationales consacrés aux PMA; enfin, dans les deux derniers paragraphes du mécanisme de suivi institutionnel pour lequel il était prévu que le Secrétaire général de l'ONU ferait des propositions à l'Assemblée générale à sa cent cinquante-sixième session. Pour ce qui était de la rationalisation des travaux consacrés aux PMA, ils avaient été redéfinis à la suite de la neuvième session de la CNUCED, en 1996, de manière à couvrir tous les sous-programmes sectoriels 1 à 4, le sous-programme 5 ayant une fonction de coordination assurée par un petit service du Bureau du Coordinateur spécial. La rationalisation

envisagée trouvait donc son reflet dans le projet de budget-programme actuel, ainsi que dans le Plan à moyen terme, dans les chapitres consacrés à la CNUCED. Les États membres avaient été informés de cette façon de procéder, notamment par un document sur la mise en œuvre des programmes distribué le 17 janvier 2000. De plus, le secrétariat avait déjà commencé à préparer et réaliser les activités relevant du mandat de la CNUCED découlant de la Conférence de Bruxelles: il avait renforcé par exemple son assistance aux pays les moins avancés pour les préparatifs des négociations commerciales multilatérales en soutenant en particulier la prochaine réunion des ministres du commerce des pays les moins avancés, en prévision de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendrait à Doha; établi le prochain rapport annuel sur les PMA où sont analysés tous les aspects de la dépendance de ces pays à l'égard du commerce international des marchandises; réalisé le premier programme intensif destiné aux négociateurs des contrats d'investissement internationaux, notamment dans les PMA francophones; institué un conseil consultatif pour promouvoir l'investissement dans les PMA; lancé aussi l'initiative d'investissement pluriinstitutions pour les PMA; élaboré des guides de l'investissement et examiné la politique d'investissement pour cinq PMA. Pour ce qui était du suivi, la question serait traitée dans le rapport du Secrétaire général de l'ONU, comme le prévoyait le Programme d'action de Bruxelles; le Secrétaire général de la CNUCED était en consultation à ce propos avec le Secrétaire général de l'ONU.

17. À la suite de l'adoption de la résolution 54/249 de l'Assemblée générale, la CNUCED avait intensifié ses activités axées sur les besoins et les problèmes particuliers des pays en développement insulaires sans littoral. Les travaux s'étaient accélérés, notamment après l'adoption de cette résolution 54/249 en décembre 1999. On pouvait citer à ce titre le soutien technique et organisationnel apporté aux premières et deuxième réunions de négociation d'un accord-cadre sur le trafic de transit entre la République populaire de Chine, la Mongolie et la Fédération de Russie; la publication d'un rapport intitulé «Situation en matière de transit des États sans littoral d'Asie centrale et des pays de transit qui sont leurs voisins», destiné à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale; les préparatifs de la cinquième réunion d'experts gouvernementaux des pays en développement sans littoral et de transit et de représentants des pays donateurs et d'organismes de financement et de développement; la réunion du Groupe consultatif où siègent la République démocratique populaire Lao et ses voisins, avec la participation des représentants des pays donateurs et des institutions de financement et de développement; l'aide consentie à la Zambie et à la République-Unie de Tanzanie pour la mise sur pied d'un système d'information sur la circulation routière et d'amélioration des systèmes de transport et de transit en Afrique australe. La réalisation du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement avait été soutenue par les activités entreprises dans les domaines suivants: analyse de la vulnérabilité économique de quatre PMA qui avaient été sur le point de sortir de leur catégorie, à savoir le Cap-Vert, les Maldives, Samoa et Vanuatu; lancement et coordination de l'assistance technique fournie à ces États, sous forme de conseils sur les nouveaux débouchés commerciaux et les nouvelles possibilités d'investissement, ainsi que sur la recherche et l'assistance technique pour les secteurs économiques qui les intéressaient particulièrement; préparatifs des négociations de l'OMC sur l'agriculture; appui spécial aux dix pays les moins avancés (Cap-Vert, Comores, Haïti, Kiribati, Maldives, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Iles Salomon, Tuvalu et Vanuatu) pour la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés; coordination et

assistance technique dans le contexte de plusieurs activités de coopération technique dans les Caraïbes (Haïti, Sainte-Lucie) et le Pacifique (secrétariat du Forum, les cinq PMA de la région).

18. Le représentant de l'**Afrique du Sud**, prenant la parole au nom du **Groupe africain**, a rappelé que le Groupe de travail avait décidé d'organiser une reprise de sa session pour, entre autres choses, tenir compte des résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA et des incidences de celle-ci sur le budget-programme. Le Groupe africain estimait que la Conférence avait bien fait ressortir les grands problèmes auxquels les PMA et les autres pays en développement se heurtaient lorsqu'ils voulaient s'intégrer dans l'économie mondiale, ainsi que l'importance du rôle joué par la CNUCED comme point de ralliement des Nations Unies pour le traitement intégré du commerce et du développement et des questions connexes de financement, d'investissement et de développement durable. La Conférence avait fait prendre conscience de la nécessité de donner activement suite aux conclusions, mais ce n'était pas au Groupe de travail qu'il appartenait d'interpréter le paragraphe sur le mécanisme de suivi, ni de préjuger de la proposition que ferait le Secrétaire général pour répondre aux vœux de la Conférence. Une fois prise la décision de l'Assemblée générale, le Comité de travail pourrait revenir sur les passages pertinents du projet de sous-programme 5. Le Groupe africain continuerait d'appuyer aussi efficacement que possible la mise en œuvre des résultats de la Conférence aux niveaux régional et international. Il était persuadé qu'il fallait conserver l'articulation entre les travaux de fond du Programme d'action et le mécanisme de suivi éventuellement mis en place.

19. Le Groupe africain se félicitait de la proposition d'accroître de 0,3 % les ressources de la CNUCED, proposition favorable à l'exécution du programme et, donc, aux pays en développement. Si l'on pouvait aussi se féliciter de l'apport des ressources extrabudgétaires, il était préoccupant de voir l'assistance technique si trop étroitement subordonnée à ce type de financement et il fallait améliorer la prévisibilité et la fiabilité des sources financières. À cette fin, les pays donateurs pourraient peut-être envisager d'annoncer des contributions pluriannuelles, ce qui faciliterait la planification à long terme et les activités d'assistance technique. Le Groupe africain s'inquiétait que l'on n'ait pas encore trouvé de solution à long terme au problème du financement de la participation des experts des pays en développement aux réunions spécialisées de la CNUCED, dans la mesure où c'était la qualité des débats qui en souffrait. Il renouvelait l'appel lancé au secrétariat et aux partenaires du développement pour que cette difficulté soit réglée, par exemple dans le contexte du projet de budget-programme. Le Groupe africain s'intéressait tout particulièrement au sous-programme relatif au développement de l'Afrique et se félicitait des mesures prises pour l'élargir. Il demandait qu'on le renforce encore, par d'autres moyens que la dotation en personnel.

20. Le représentant de la **Suède**, prenant la parole au nom de l'**Union européenne**, a déclaré que le Groupe de travail devait, en examinant le projet du budget-programme, envisager son rôle de façon plus large et tenir compte du fait que ses conclusions alimentaient les réflexions à New York. L'Union européenne était très attachée à l'amélioration du financement d'ensemble de l'ONU et réaffirmait la validité du principe selon lequel toutes les contributions doivent être réglées intégralement, à point nommé et sans condition. Le but ultime du travail budgétaire était la réalisation des objectifs des programmes fixés, mais toujours en recherchant des gains de productivité. De ce point de vue, l'Union européenne attachait une importance particulière à l'élaboration et à l'exploitation d'indicateurs de résultats. L'augmentation proposée de 0,3 % des

ressources de la CNUCED devait être considérée dans le contexte de l'augmentation générale proposée pour l'ensemble de l'Organisation, augmentation dont il serait question à New York. Cela dit, le Groupe de travail pouvait fixer les priorités organisant le budget de la CNUCED lui-même. Quant aux descriptifs de programme, l'Union européenne était satisfaite de l'inscription de deux questions transsectorielles auxquelles elle était favorable, à savoir l'intégration d'une perspective sexospécifique et la saine gestion des affaires publiques.

21. La reprise de la session offrirait pour la première fois l'occasion de demander aux responsables de programmes comment ils entendaient rationaliser les activités concernant les PMA à l'issue de la troisième Conférence des Nations Unies. Quant au mécanisme de suivi de la Conférence, le Groupe de travail ne devait pas préjuger des résultats des travaux déjà engagés. Pour l'Union européenne, toute activité de suivi devait être sans incidence sur le budget.

22. Le projet de création d'une division de la gestion méritait d'être examiné attentivement. L'ancienne Division de l'appui aux programmes et des services de gestion avait été supprimée après la dixième session de la Conférence et il était permis de se demander pourquoi on revenait sur cette décision. Il faudrait s'en expliquer davantage et, par exemple, dire comment la nouvelle division améliorerait la gestion de l'organisation et quelles seraient les incidences financières de cette initiative. Parmi les autres questions générales qui intéressaient l'Union européenne, il y avait celle des vacances de postes, notamment aux échelons supérieurs, celle de la coordination horizontale et verticale, particulièrement en ce qui concernait le sous-programme 5, et celle de l'appui à la coopération technique, sous forme par exemple de regroupement de projets et de création des projets cadres.

23. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a dit regretter la perte de certaines précisions au moment de l'intégration des prévisions de la CNUCED dans le budget général de l'ONU. Il se réjouissait cependant que la CNUCED ait donné des explications supplémentaires à ses États membres. Quant au mécanisme de suivi de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, le Groupe de travail avait raison de ne pas vouloir préjuger des résultats et de s'intéresser davantage aux problèmes des PMA. Quant au projet de création d'une division de la gestion, les États-Unis partageaient les réticences de l'Union européenne. Le projet de fusion des deux services permettrait peut-être des gains d'efficacité, mais il était douteux qu'il améliore la coordination ou induise des synergies, ce qui ne pouvait se faire que par une meilleure coordination au niveau administratif le plus élevé.

24. Le représentant de la **Jamaïque** s'est félicité des résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA et a souligné l'importance des activités du sous-programme 5, notamment celles qui intéressaient les petits États insulaires en développement, prévues à l'alinéa c de ce sous-programme.

25. Le représentant du **Japon** a jugé que les délibérations du Groupe de travail revêtaient une importance particulière d'abord pour la mise en œuvre du Plan d'action de Bangkok en préparation de l'examen à mi-parcours de 2002, ensuite pour le suivi de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA. Pour ce qui était de l'augmentation de 0,3 % envisagée, le Japon souhaitait connaître les incidences qu'elle aurait sur le budget d'ensemble de l'Organisation, savoir si elle serait renouvelée à l'avenir et être mis au fait des effets concrets qu'elle aurait sur la

réalisation du programme. Enfin, pour ce qui était du projet de création d'une division de la gestion, il souhaitait savoir à quel renforcement cela correspondait effectivement, et quelles mesures concrètes seraient prises à cet effet.

Réunions non officielles

26. Le Groupe de travail a poursuivi l'examen de cette question au cours de consultations non officielles.

Décisions du Groupe de travail

27. À sa dernière séance plénière, le 12 juin 2001, le Groupe de travail a adopté ses conclusions convenues (TD/B/WP/L.100, voir sect. I ci-dessus). Son président les transmettrait aux organes compétents de l'Organisation au Siège, à New York.

28. Le Groupe de travail a autorisé son Rapporteur à rédiger le rapport final de la reprise de la session à la lumière des débats des séances plénières.

Déclarations de clôture

29. Le représentant de la **Suède**, prenant la parole au nom de l'Union européenne, a dit qu'il était important, surtout pour les pays en développement ou en transition, de faire paraître les documents de séance dans toutes les langues officielles.

30. Le représentant de l'**Ouganda** a dit qu'il fallait continuer de s'intéresser de près aux besoins des PMA; sa délégation resterait attentive à la manière dont le secrétariat accomplissait ses obligations dans ce domaine.

31. Le représentant de l'**Espagne**, faisant observer qu'il n'y avait pas d'interprétation à la dernière séance du Groupe de travail, a rappelé que les services d'interprétation devaient être fournis à toutes les séances plénières.

Annexe

PARTICIPANTS*

1. Ont participé à la session les représentants d'États membres de la CNUCED, qui siégeaient au Groupe de travail:

Barbade	Maroc
Chine	Maurice
États-Unis d'Amérique	Pays-Bas
Éthiopie	Slovaquie
Fédération de Russie	Sri Lanka
Indonésie	Suède
Italie	Suisse
Japon	Venezuela

2. Ont participé à la session en qualité d'observateurs les représentants d'États membres de la CNUCED qui ne siégeaient pas au Groupe de travail:

Afrique du Sud	Lesotho
Allemagne	Mexique
Brésil	Nigéria
Canada	Ouganda
Croatie	Portugal
Égypte	République de Corée
Espagne	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Finlande	Sénégal
France	Tunisie
Haïti	Turquie
Inde	Zambie
Indonésie	Zimbabwe
Iran (République islamique d')	
Jamaïque	

3. Ont assisté à la session les organisations intergouvernementales suivantes:

Communauté européenne
Ligue des États arabes.

* La liste des participants figure dans le document TD/B/WP/INF.45.